

Tailor

ASSET MANAGEMENT
— GROUPE DLPK —



Rapport sur l'exercice des droits de vote

Référence : PG07

Version : Année 2022

Sommaire

1. Préambule.....	3
2. Périmètre et orientations de la politique de vote et d'engagement actionnarial	3
3. Organisation de l'exercice des droits de vote.....	4
4. Exercice des droits de vote	5
4.1. Analyse des votes contre la politique de vote	6
4.2. Analyse des votes par types de résolution	7
4.3. Analyse des votes d'opposition au regard de notre engagement ESG.....	8
5. Le dialogue avec les sociétés détenues	9
6. Informations complémentaires	22

La Société de Gestion de portefeuille Tailor Asset Management a mis en place une politique de vote et une procédure d'exercice des droits de vote conformément à l'article 321-132 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Celle-ci est disponible sur notre site internet (<https://www.tailor-am.com/informations-reglementaires.html> ou <https://www.tailor-am.com/esg.html>).

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, Tailor asset Management vous fait part des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote aux assemblées générales des actionnaires des émetteurs dont les OPC, dont elle assure la gestion financière, sont actionnaires. Au travers de ce rapport, elle vous fait également part de la mise en œuvre de sa démarche d'engagement actionnarial.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2022.

Les entreprises citées dans ce rapport étaient présentes dans les portefeuilles des OPC de TAILOR AM au moment des Assemblées Générales, leur présence en portefeuille n'est pas garantie dans le temps.

1. Préambule

Chez TAILOR AM, le vote fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et en particulier de notre responsabilité d'actionnaire. La participation aux votes n'est pas soumise à une détention minimale du capital des entreprises détenues en portefeuille ou à un seuil plancher de l'actif des OPC et notre société de gestion vise donc un objectif de vote proche de 100%.

Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires, ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.

En complément de cette politique de vote aux assemblées générales, TAILOR AM s'attache aussi en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les dirigeants et/ou les autres représentants des sociétés cotées dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est exercé de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés et/ou leurs représentants, ou de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux. Il peut concerner des demandes d'explications sur des points de l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, sur l'évolution de notes pour les piliers E S ou G dans la durée mais également sur l'impact de mesures prises sur les objectifs de développement à long terme de l'entreprise.

2. Périmètre et orientations de la politique de vote et d'engagement actionnarial

Le périmètre de vote aux assemblées générales de TAILOR AM s'applique aux titres de capital de toutes les sociétés cotées détenus dans les OPC sous gestion quelle que soit la zone géographique et le seuil de détention des titres. Elle est appliquée de la même manière pour l'ensemble des OPC déposés chez CACEIS Bank et dont les informations d'Assemblées Générales sont remontées chez notre prestataire ISS ; les fonds de la gamme Epargne qui sont déposés chez un autre dépositaire, le CM-CIC, ne sont pas concernés par ce rapport de vote.

Les fonds concernés sont donc :

- Tailor Actions Avenir ISR
- Tailor Actions Entrepreneurs

Sur demande particulière de ses clients, TAILOR AM peut être amenée à exercer les droits de vote pour le compte de mandats ou de fonds dédiés. Les principes de vote de notre politique sont alors appliqués, sauf clause contractuelle contraire.

La politique de vote de TAILOR AM s'appuie sur sa « philosophie ESG » qui est basée sur 3 axes d'analyse des entreprises :

- Gouvernance responsable,
- Transition économique et énergétique,
- Gestion durable et équitable des ressources humaines.

Dans ce cadre, voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles la société investit pour le compte de ses clients. Le principe général met l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

3. Organisation de l'exercice des droits de vote

TAILOR AM dispose d'une équipe de gérants et d'analystes actions (2 personnes) en charge de l'analyse des résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées et soumises aux Assemblées Générales et d'instruire les votes. Le vote final, effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) pour la valeur faisant l'objet d'une AG des actionnaires ou par l'analyste en charge de la valeur qui a effectué l'analyse des résolutions, est réalisé en accord avec les principes définis dans la politique de vote et en tenant compte des circonstances de chaque émetteur.

TAILOR AM a souscrit aux services d'ISS, prestataire qui assure un service d'analyse des résolutions présentées au vote. Les assemblées générales et les votes associés sont suivis au fil de l'eau par l'équipe de gestion qui n'accorde aucune consigne de vote automatique à la plateforme ISS. Le vote est saisi sur la plateforme ISS qui centralise et coordonne les informations transmises par le dépositaire.

Ainsi, le mode courant d'exercice des droits de vote par TAILOR AM est le vote par correspondance. Le gérant peut toutefois décider de participer physiquement à l'Assemblée Générale. TAILOR AM ne vote pas par procuration et ne donne pas ses pouvoirs au Président.

L'ensemble des votes exercé est archivé sur notre système informatique et sert de base à la rédaction du rapport annuel sur les droits de vote.

4. Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice 2022, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, sur un ensemble de 122 Assemblées Générales, Tailor Asset Management a voté à 111 d'entre elles soit un taux de participation de 90,98% (versus un taux de participation de 71,84% sur l'exercice 2021).

Au moins un « vote négatif » ou une « abstention » a été enregistré lors de 73 d'entre elles.

Nous n'avons pas participé à 11 Assemblées Générales (9.02%).

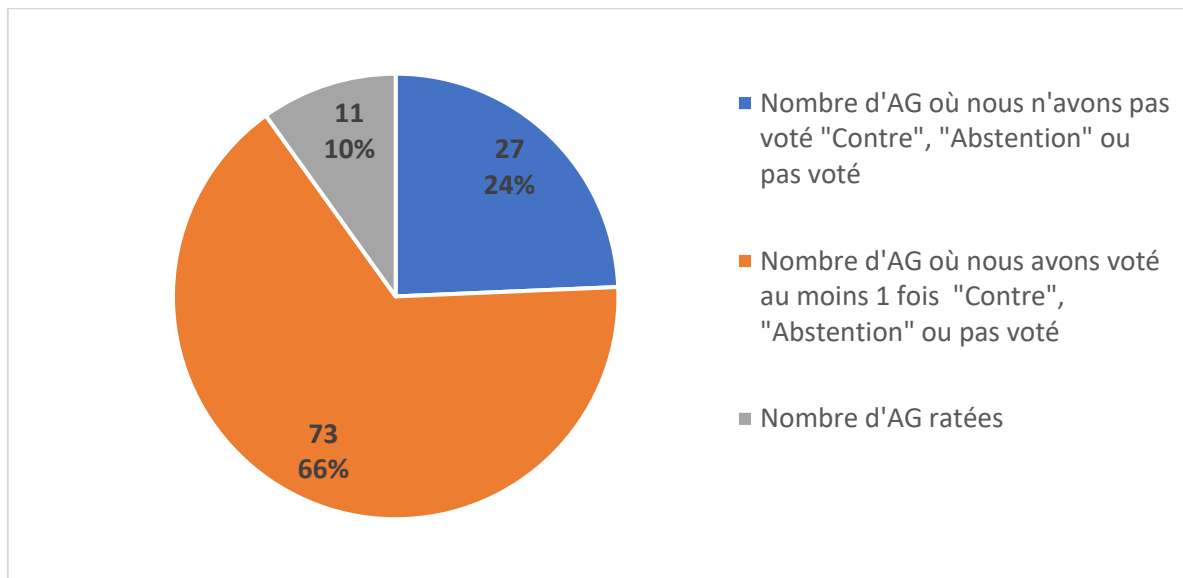
Concernant ces « non-participations », les raisons ont été les suivantes :

Pour certaines Assemblées Générales sur titres vifs, nous n'avons pas été en mesure de voter car les informations remontées par notre dépositaire ou par la plateforme ISS n'étaient pas suffisantes à l'exercice d'un vote « éclairé ».

Cela a concerné les 3 titres suivants :

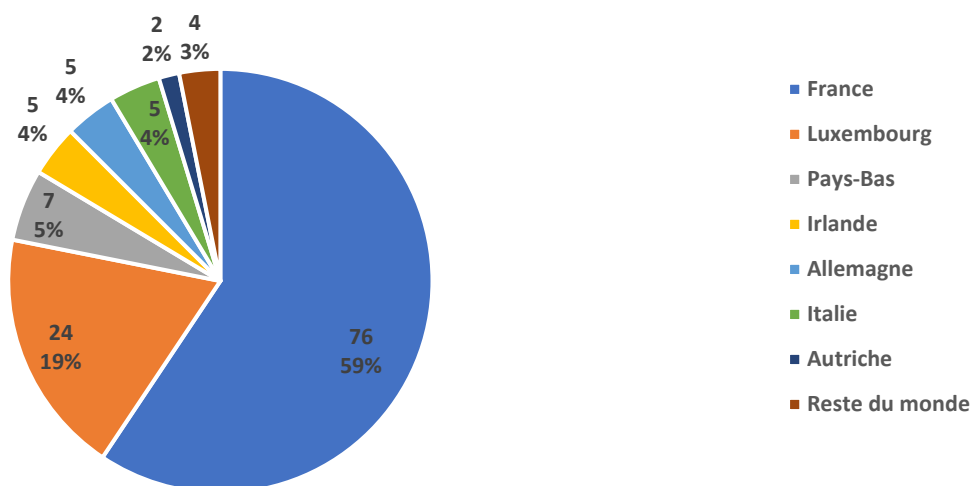
- Groupe LDLC
- Lexibook Linguistic Electronic System
- SII

Pour 8 Assemblées Générales auxquelles nous n'avons pas participé, il s'agissait d'Assemblées Générales d'OPC dans lesquels certains des fonds de la gamme étaient investis.



Ces Assemblées Générales se sont tenues dans 11 pays à travers le monde.

Assemblées Générales par pays de résidence des sociétés



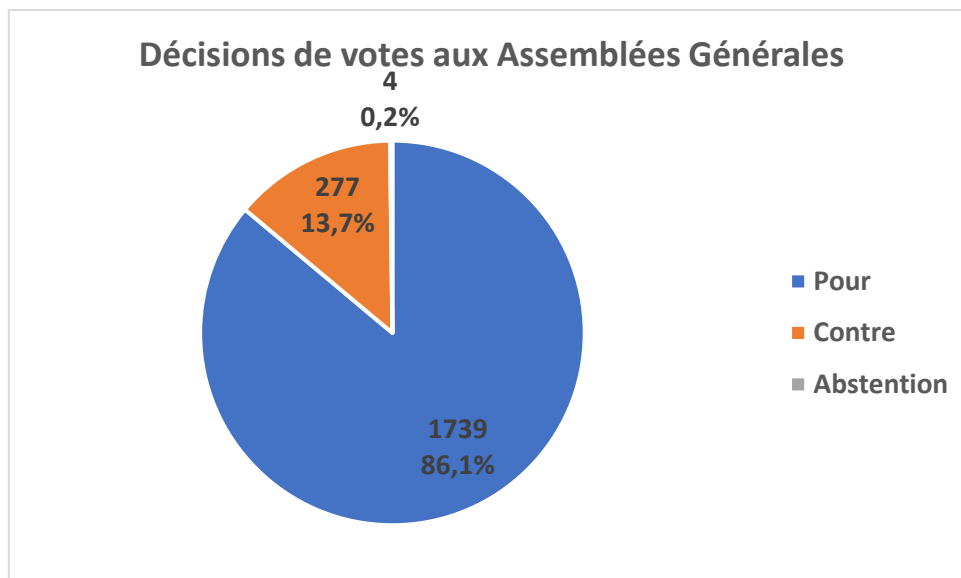
La mention « Autres » recouvre les pays suivants : Autriche, Finlande, Norvège et Royaume-Uni.

4.1. Analyse des votes contre la politique de vote

Sur un total de 2 163 résolutions exposées, nous avons voté à 2 020 (93.38% versus 80% en 2021). Nous nous sommes opposés à 281 résolutions soutenues par les dirigeants, dont 277 résolutions ont reçu notre vote « Contre » et 4 résolutions pour lesquels nous nous sommes abstenus.

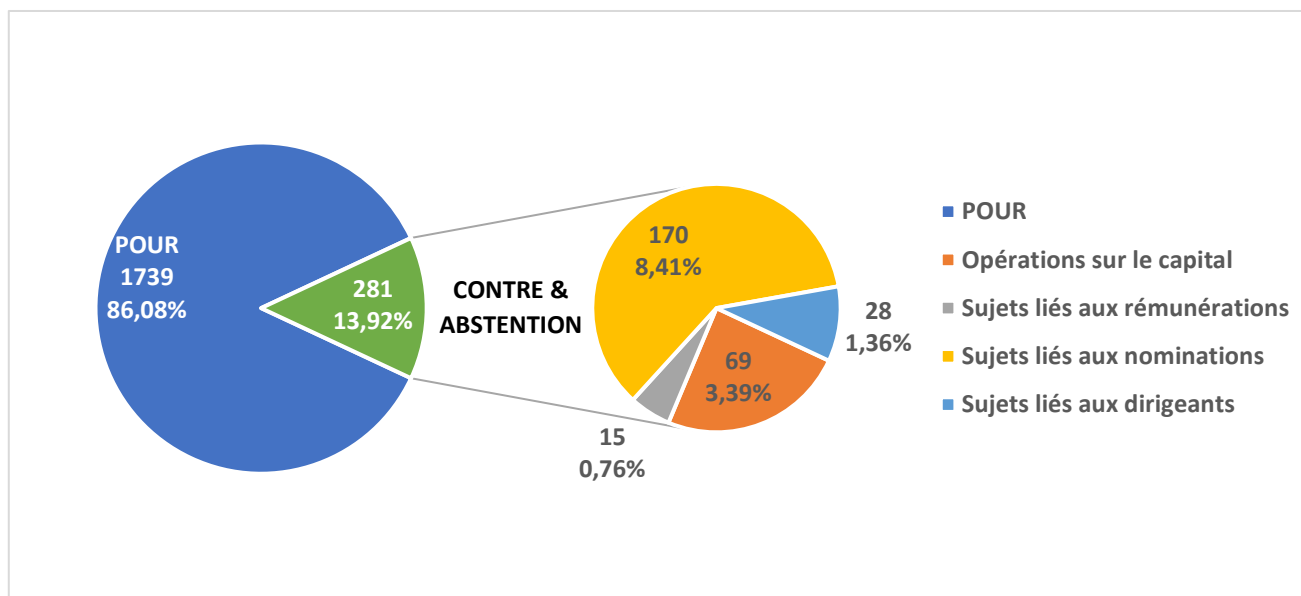
A noter, sauf à de rares exceptions très encadrées, nous ne donnons pas de pouvoir aux dirigeants.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, Tailor Asset Management tient à disposition de tout porteur, sur son site internet, l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur.



4.2. Analyse des votes par types de résolution

Nous avons voté « POUR » à 1 739 reprises (86,09%), 277 « CONTRE » (13,71%) et nous nous sommes abstenus 4 fois (0.20%).



De manière générale nous nous sommes opposés aux propositions concernant les autorisations de rachats d'actions et les autorisations d'annulations des actions auto-détenues, notamment lorsque la situation bilancielle ne semblait pas le permettre, considérant que les fonds propres étaient une ressource précieuse compte tenu de la situation sanitaire et économique (« Opérations sur le capital »).

Nous nous sommes opposés aux résolutions ne respectant pas l'égalité de traitement des actionnaires, notamment les propositions d'augmentations de capital réservées si le montant dépasse 10 % du capital social, la possibilité d'émettre des titres sans DPS (droit préférentiel de souscription) ou d'augmenter le nombre de titres en cas de demande importante (« Opérations sur le capital »).

Nous nous sommes opposés aux rémunérations en inadéquation avec la performance de la société ou aux conditions d'attribution manquant de transparence (« Sujets liés aux rémunérations »).

Nous nous sommes systématiquement opposés lors de nominations masculines au Conseil d'Administration lorsque la parité n'était pas respectée (« Sujets liés aux nominations » et « Sujets liés aux dirigeants »).

4.3. Analyse des votes d'opposition au regard de notre engagement ESG

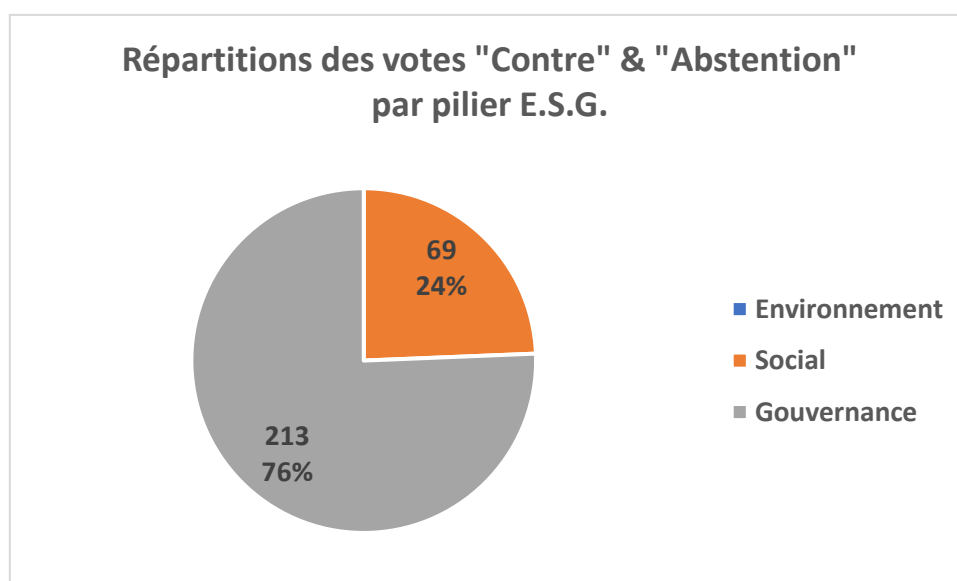
Aucune résolution concernant le pilier « **Environnement** » n'a été soumise par les sociétés pour les Assemblées Générales auxquelles nous avons voté.

A titre d'exemple, sur le pilier « **Social** », nous nous sommes opposés aux résolutions de :

- **Bigben Interactive**, qui avait demandé la possibilité de procéder au rachat de titres et leur destruction pour un certain pourcentage du capital ce qui n'est clairement pas dans l'intérêt de la société ;
- **Axa**, qui avait demandé de valider la politique de rémunération (fixe et variables) de son CEO, Thomas Buberl, ce salaire n'étant en adéquation avec la performance opérationnelle de la société.

Sur le pilier « **Gouvernance** », nous nous sommes opposés aux résolutions de :

- **Soitec**, nomination de Pierre Barnabe au poste de CEO mais dont l'historique de performance chez Atos est très discutable ;
- **Indra Sistemas**, qui avait fait l'objet d'importantes manœuvre du gouvernement espagnol pour en prendre le contrôle par le biais de son comité d'administration, nous nous sommes opposés à cette ingérence étatique ;
- **Scor**, qui avait demandé de repousser l'âge imposé de départ à la retraite de ses dirigeants.



5. Le dialogue avec les sociétés détenues

TAILOR AM s'attache aussi en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les dirigeants et/ou les autres représentants des sociétés cotées dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est exercé de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés et/ou leurs représentants, ou de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux. Il peut concerner des demandes d'explications sur des points de l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, sur l'évolution de notes pour les piliers E S ou G dans la durée mais également sur l'impact de mesures prises sur les objectifs de développement à long terme de l'entreprise.

Pour la mise en œuvre de notre démarche, nous appliquons un principe de proportionnalité et nos actions se concentrent donc aujourd'hui sur :

- Les sociétés dont la note ESG est insuffisante vis-à-vis de la note « Best-in-Universe » ;
- Les sociétés dont le niveau d'alerte de controverses atteint la note de 4 sur 5.

Cette démarche de dialogue fera l'objet d'une formalisation à compter du 1er janvier 2022. L'utilisation d'un fichier dédié permettra la traçabilité des éléments suivants :

- Le nombre de sociétés avec lesquelles le fonds est entré en relation ;
- Le nombre de démarches engagées vis-à-vis de sociétés ;
- L'objet de chaque démarche de dialogue ;
- Les réponses apportées par les sociétés,
- Les mesures et les décisions qui pourraient en découler.

C'est l'équipe de gérants actions composée de 2 personnes (1 gérant et 1 analyste) qui a la charge de l'analyse des enjeux ESG de dialogue et d'engagement avec les entreprises.

Ainsi, au cours de l'année 2022, nous sommes entrés en relation avec 26 sociétés avec lesquelles nous avons engagé des démarches aux objectifs divers.

Pour certaines sociétés, nous sommes entrés en contact avec elles après avoir calculé leur note extra-financière grâce à notre outil de notation propriétaire. Cette note insuffisante voire très insuffisante, nous emmenait à nous questionner sur la démarche extra-financière de la société ; existait-elle ou les données étaient-elles correctement remontées auprès des organismes en charge de les recueillir (Bloomberg, etc.).

Pour d'autres, des propositions de votes en Assemblée Générale des Actionnaires soulevaient des interrogations. Nous sommes ainsi entrés en contact avec ces sociétés pour leur donner un droit de réponse sur les sujets concernés.

Nous avons aussi été confrontés à des problèmes de gouvernance sur un dossier, avec la montée en puissance de son actionnaire principal et la reconstitution de son conseil d'administration qui en a découlé. Nous sommes ainsi entrés en contact avec ces sociétés pour leur donner un droit de réponse sur les sujets concernés.

Enfin, nous avons eu plusieurs cas d'actualités problématiques sur des sujets variés de nature à faire évoluer négativement la note de controverse des sociétés concernées. Nous sommes ainsi entrés en contact avec ces sociétés pour leur donner un droit de réponse sur les sujets concernés.

Le tableau synthétique de toutes ces entrées en relation peut être trouvé sur la page suivante.

Date	Société	Questions, Sujets et Dialogues avec les sociétés	Réponses apportées	Impact sur la gestion
01/01/2022		Mise à jour des bases extra financières Bloomberg et Sustainalytics.		
18/02/2022	Stadler	Notation insuffisante sur la base de la quantité et de la qualité des informations recensées.	Volonté en interne de faire remonter la note, en attente de plus d'informations ESG.	Allègement de la position pour rentrer en conformité avec le ratio de cantonnement de 1%.
12/04/2022	Axa	Quelle est votre réponse à la recommandation sur la politique de rémunération d'ISS ? (Envoyé via interface investisseurs du site)	Sans réponse.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la performance économique de la société. Vote "Contre" à l'AG.
14/04/2022	Stellantis	Désapprobation en AG du volet de rémunération 2021	Sans réponse.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la performance économique de la société. Vote "Contre" à l'AG.
09/05/2022	Ipsos	Nomination contesté d'un directeur indépendant au board contesté par les dirigeants. Ayant pour but d'augmenter la nombre de directeurs indépendants de 40 à 45%.	Appel des CFO et IR le jour même. Le management rejette la proposition "hostile" des fonds d'investissements (<4% du capital) de nommer Mr Mathet pour la raison qu'aucune concertation préalable n'a été faite et que cet homme est un inconnu à la plus-value douteuse pour Ipsos et ses dirigeants. Le groupe met en avant ses progrès sur ce plan avec un conseil 50/50 hommes/femmes, 5 indépendants/non-indépendants. Receptifs toutefois à la nécessité d'augmenter le nombre de membres indépendants en adéquation avec les standards extra-financiers.	Pas d'impact, mais une attention particulière sera apportée à la gouvernance de la société et son évolution. Le groupe ne comptant "que" 40% d'indépendants nous soutenons toute initiative de nature à aller dans ce sens et votons donc "pour" la résolution soutenue par les fonds.

24/05/2022	Vinci	<p>L'AFP a révélé vendredi 20 mai que Vinci Construction France a été mis en examen en février 2022 pour « corruption privée » et « complicité de faux et usage de faux en écriture privée » par un juge d'instruction du Parquet de Nanterre. Les faits se seraient déroulés entre 2008 et 2016 et impliqueraient deux filiales du groupe d'une part et l'ex-gérante de fortune de l'Emir du Qatar, Chadia Clot. Des transactions financières « de plusieurs millions d'euros » auraient été effectuées frauduleusement en échange de l'obtention de contrats, tels que la rénovation des salons de l'hôtel Ritz à Paris ou de la Samaritaine.</p> <p>Envoi d'un email au service IR de Vinci pour avoir leurs éclaircissements à ce sujet.</p>	<p>Après relance 1 semaine plus tard, le 31/05/2022, appel du directeur des relations investisseurs.</p> <p>La position de celui-ci par rapport à cette polémique est la suivante :</p> <p>1/ soit elle est avérée et le groupe se réserve le droit d'engager des poursuites envers les personnes concernées car ces pratiques d'un "autre temps" (ses mots !) ne sont plus en vigueur chez Vinci depuis longtemps. Par ailleurs, l'impact financier aurait été ridicule à l'échelle du groupe.</p> <p>2/ soit ces faits ne sont pas avérés ou sont hors périmètre de Vinci (intermédiaires).</p> <p>Le groupe n'a pas ou peu communiqué sur le sujet car encore sous embargo judiciaire et qu'il estimait que la polémique ne valait pas qu'elle soit entretenue.</p>	<p>Vinci étant déjà en controverse de niveau 3, une attention particulière sera apportée à la réponse donnée et à l'impact sur le score de controverse sustainalytics qui pourrait en découler.</p> <p>Le groupe se targue d'une certaine éthique et communique abondamment dessus (Lignes directrices et Principes éthiques). La réponse semble suffisante pour accorder le bénéfice du doute sur ce sujet, pas d'impact sur la gestion et surveillance de cette actualité.</p>
------------	-------	--	--	--

22/06/2022	Rexel	<p>Article dans Mediapart, Les premiers distributeurs mondiaux du matériel électrique Sonepar et Rexel ont créé de discrètes sociétés suisses pour toucher de l'argent des industriels, dont Schneider et Legrand. La justice soupçonne un lien avec l'entente présumée sur les prix mise en place par ces entreprises. Cette histoire est connue, Mediapart l'avait déjà évoqué en 2018 et une information judiciaire avait été ouverte contre ces groupes.</p> <p>Update du 06/07/2022 : les 3 groupes indiquent avoir reçus le 4 juillet une notification de griefs de l'Autorité de la concurrence Française dans le prolongement des investigations intervenues en 2018. Les services d'instruction de l'Autorité estiment que Rexel aurait mis en œuvre, avec certains de ses fournisseurs dont Legrand et Schneider des pratiques ayant prétendument pour objet de restreindre sa liberté de déterminer ses prix de revente. Les 3 groupes indiquent qu'ils veillent en permanence à se conformer rigoureusement aux lois et règlements en vigueur.</p> <p>C'est la suite de l'enquête qui avait été lancée en 2018 et que Mediapart avait récemment remis sur le devant de la scène, le risque maximum c'est 10% du CA monde mais en pratique il n'y a aucune chance pour que ce soit ce montant si les faits sont avérés, le risque est plus réputationnel ainsi que pour les notations ESG.</p>	<p>Après la notification le 04/07 des griefs de l'Autorité de la concurrence, envoi d'un email à Rexel pour avoir leur position sur cette affaire.</p> <p>Rexel assure « veiller en permanence à se conformer rigoureusement aux lois et règlements en vigueur ». « Les services d'instruction de l'Autorité estiment que Rexel aurait mis en œuvre, avec certains de ses fournisseurs, des pratiques ayant prétendument pour objet de restreindre sa liberté de déterminer ses prix de revente ».</p> <p>Réponse de l'IR le 07/07/2022 ne "sortant" pas du communiqué.</p>	<p>Pas d'impact sur la gestion mais mise sous surveillance accrue dans l'attente des réponses qui seront apportées et des résultats de l'enquête.</p>
------------	-------	--	---	---

22/06/2022	Schneider Electric	<p>Article dans Mediapart, Les premiers distributeurs mondiaux du matériel électrique Sonepar et Rexel ont créé de discrètes sociétés suisses pour toucher de l'argent des industriels, dont Schneider et Legrand. La justice soupçonne un lien avec l'entente présumée sur les prix mise en place par ces entreprises. Cette histoire est connue, Mediapart l'avait déjà évoqué en 2018 et une information judiciaire avait été ouverte contre ces groupes.</p> <p>Update du 06/07/2022 : les 3 groupes indiquent avoir reçus le 4 juillet une notification de griefs de l'Autorité de la concurrence Française dans le prolongement des investigations intervenues en 2018. Les services d'instruction de l'Autorité estiment que Rexel aurait mis en œuvre, avec certains de ses fournisseurs dont Legrand et Schneider des pratiques ayant prétendument pour objet de restreindre sa liberté de déterminer ses prix de revente. Les 3 groupes indiquent qu'ils veillent en permanence à se conformer rigoureusement aux lois et règlements en vigueur.</p> <p>C'est la suite de l'enquête qui avait été lancée en 2018 et que Mediapart avait récemment remis sur le devant de la scène, le risque maximum c'est 10% du CA monde mais en pratique il n'y a aucune chance pour que ce soit ce montant si les faits sont avérés, le risque est plus réputationnel ainsi que pour les notations ESG.</p>	<p>Après la notification le 04/07 des griefs de l'Autorité de la concurrence, envoi d'un email à Schneider Electric pour avoir leur position sur cette affaire.</p> <p>Schneider Electric a d'ores et déjà indiqué lors d'un call investisseurs qu'ils « contestent fermement les allégations de la notification des griefs et soumettra sa réponse à l'Autorité de la concurrence en temps utile ». Selon le groupe, l'antitrust « prétend que l'autonomie tarifaire de certains distributeurs aurait été limitée, ce qui est contraire aux règles de concurrence ».</p>	<p>Pas d'impact sur la gestion mais mise sous surveillance accrue dans l'attente des réponses qui seront apportées et des résultats de l'enquête.</p>
------------	--------------------	--	---	---

22/06/2022	Legrand	<p>Article dans Mediapart, Les premiers distributeurs mondiaux du matériel électrique Sonepar et Rexel ont créé de discrètes sociétés suisses pour toucher de l'argent des industriels, dont Schneider et Legrand. La justice soupçonne un lien avec l'entente présumée sur les prix mise en place par ces entreprises. Cette histoire est connue, Mediapart l'avait déjà évoqué en 2018 et une information judiciaire avait été ouverte contre ces groupes.</p> <p>Update du 06/07/2022 : les 3 groupes indiquent avoir reçus le 4 juillet une notification de griefs de l'Autorité de la concurrence Française dans le prolongement des investigations intervenues en 2018. Les services d'instruction de l'Autorité estiment que Rexel aurait mis en œuvre, avec certains de ses fournisseurs dont Legrand et Schneider des pratiques ayant prétendument pour objet de restreindre sa liberté de déterminer ses prix de revente. Les 3 groupes indiquent qu'ils veillent en permanence à se conformer rigoureusement aux lois et règlements en vigueur.</p> <p>C'est la suite de l'enquête qui avait été lancée en 2018 et que Mediapart avait récemment remis sur le devant de la scène, le risque maximum c'est 10% du CA monde mais en pratique il n'y a aucune chance pour que ce soit ce montant si les faits sont avérés, le risque est plus réputationnel ainsi que pour les notations ESG.</p>	<p>Conversation téléphonique tenue le 22/06/2022 avec la Directrice de la politique RSE mais "ils ne commentent pas les enquêtes en cours".</p> <p>Après la notification le 04/07 des griefs de l'Autorité de la concurrence, envoi d'un email à Legrand pour avoir leur position sur cette affaire.</p> <p>Legrand précise qu'est visée par l'Autorité la « pratique des prix dérogés avec ses distributeurs sur le marché français », et « confirme son attachement au strict respect de la législation en vigueur ». Le groupe n'a pas encore fait connaître sa position dans cette procédure.</p>	<p>Pas d'impact sur la gestion mais mise sous surveillance accrue dans l'attente des réponses qui seront apportées et des résultats de l'enquête.</p>
------------	---------	--	---	---

24/06/2022	Indra Systemas	<p>Après la montée au capital de l'Etat Espagnol (SEPI 20-25%) et des alliances constatées avec une famille (SAPA 4-5%) et un fonds d'investissement (Amber Capital 5-7%), l'AG d'indra s'est tenue le 23/06/2022. Avec un quorum à 74.5%, le bloc actionnarial constitué du SEPI, de SAPA et de Amber, détenant c. 38% des droits de vote en circulation, s'est retrouvé avec plus de 50% des droits de vote présents. Et ils en ont profité. Tout d'abord, cela leur a permis de faire passer la résolution octroyant à SAPA un membre au conseil d'administration, malgré la recommandation des proxy advisors. Ensuite, cela leur a permis de complètement renverser le conseil d'administration en faisant partir 5 administrateurs indépendants. En effet, la résolution visant le renouvellement de mandat de Isabel Torremocha a été rejetée. Puis, Amber a soumis 4 résolutions visant à démettre de leur fonction, Alberto Terol (leading independant director), Enrique de Leyva (qui devait remplacer Alberto Terol), Ana de Pro et Carmen Aquerreta. Ces 4 résolutions ont été approuvées à 53%. Cette "purge" laisse Indra avec un conseil d'administration constitué de 9 membres, dont seulement 3 membres indépendants, et 5 sièges vides.</p>	<p>Nous comprenons que ces sièges vides ont vocation à être alloués. Par ailleurs, il reste écrit dans les statuts de la société que le comité des nominations et rémunérations doit être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Il est donc probable que ces fauteuils reviennent également de façon majoritaire à des administrateurs indépendants, à l'exception d'un siège qui sera presque certainement réclamé par le SEPI. Le fonds Amber, pourrait également légitimement réclamer un siège s'il dépasse les 7% du capital.</p> <p>A court terme, le gouvernement dispose de 4 voix directement alignées avec ses intérêts (les deux membres du SEPI, le membre de SAPA et son Chairman) contre 3 administrateurs indépendants. Cela devrait lui permettre de faire valider ses projets de longue date : valider l'investissement dans ITP Aero et nommer Marc Murtra au poste de CEO en plus de ses fonctions de Président. Cela amènerait un départ plus que probable du CEO actuel Ignacio Mataix. D'autres décisions pourraient suivre... A plus long terme, si le SEPI et Amber obtiennent 2 des 5 sièges vacants ou si un siège est créé pour Amber, alors Indra n'aura plus une majorité d'administrateurs indépendants (6 sur 14 ou 7 sur 15). Une page de la vie du groupe sera alors tournée.</p>	<p>Ce passage en force du gouvernement est problématique à bien des égards :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ le gouvernement a les mains libres pour opérer des choix stratégiques majeurs, sachant qu'il n'a pas prouvé, jusque-là, sa volonté d'agir dans l'intérêt des minoritaires (cf la première tentative d'acquisition de ITP en 2019, ou le changement brutal de PDG en 2021) ; 2/ le possible regroupement des fonctions de CEO et de Chairman ne se justifie pas, pour un groupe dont la restructuration a été largement réalisé. Il s'agirait d'un véritable pas en arrière d'un point de vue de la gouvernance ; 3/ un changement de CEO, après les départs déjà enregistrés depuis le début de l'année au sein du top management, viendrait augmenter encore davantage le risque de déstabilisation du groupe, alors même qu'il bénéficiait d'une bonne dynamique opérationnelle depuis la sortie de crise sanitaire. <p>Malgré l'opportunité financière qui s'est matérialisée (-20% supplémentaires sur une decote de -40% déjà existante), nous décidons de ne pas moyennner à la baisse mais conservons notre position en l'état en attendant les prochaines déclarations / evolutions.</p> <p>Après les nominations des nouveaux membres du board, auxquelles nous nous sommes opposés en AG, le groupe et ses comités de direction divers sont désormais stabilisés.</p>
30/06/2022	Roche Bobois	<p>Rencontre avec le management du groupe pendant un entretien organisé par Portzamparc, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différents prestataires évoqué (Bloomberg notamment).</p>	<p>Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.</p>	<p>Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières.</p> <p>Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.</p>

30/06/2022	Esker	Rencontre avec le management du groupe pendant un entretien organisé par Portzamparc, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
06/10/2022	Daimler Truck	Rencontre avec le management du groupe pendant un entretien organisé par Oddo, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
06/10/2022	Synergie	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par Investor Access, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
06/10/2022	Infotel	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par Investor Access, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société n'obtient qu'une note insuffisante.
10/11/2022	Interpump	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par Mediobanca, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société n'obtient qu'une note insuffisante.
11/10/2022	LuVe	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par Intesa Sanpaolo, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.

11/10/2022	Piovan	Rencontre avec le management du groupe pendant la conference organisée par Intesa Sanpaolo, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
11/10/2022	Sanlorenzo	Rencontre avec le management du groupe pendant la conference organisée par Intesa Sanpaolo, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
11/10/2022	Seco	Rencontre avec le management du groupe pendant la conference organisée par Intesa Sanpaolo, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.

07/11/2022	Vinci	<p>Le groupe français de BTP Vinci a annoncé ce lundi 7 novembre dans un communiqué la convocation par la justice, mercredi, de sa filiale Vinci Constructions Grands Projets (QDVC, détenue à 49%, le solde appartenant à Qatari Diar Real Estate Investment Company) « en vue d'une éventuelle mise en examen », dans le cadre d'une enquête sur les conditions de travail sur des chantiers au Qatar.</p> <p>L'entreprise française dit réfuter les accusations, notamment de « travail forcé » et de « traite d'êtres humains ». L'instruction avait été ouverte en novembre 2019, après des plaintes émanant des associations Sherpa et Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), ainsi que de sept ex-employés indiens et népalais de ces chantiers.</p> <p>Les plaignants accusent Vinci, Vinci Construction Grands Projets (VCGP), sa filiale Qatari Diar Vinci Construction (QDVC) et leurs représentants, de « réduction en servitude, traite des êtres humains, travail incompatible avec la dignité humaine, mise en danger délibérée, blessures involontaires et recel ».</p>	<p>Le groupe Vinci en plus de la création d'une page web dédiée (cf 1er lien) s'est fendu d'un communiqué très détaillé sur sa présence / implication au Qatar (cf 2eme lien). Par ailleurs, le groupe a mis à disposition une personne dédiée pour répondre aux éventuelles questions (notamment des investisseurs), cette personne Stephanie Malek était en charge de la communication de cette filiale de 2009 à 2020.</p> <p>Après communication téléphonique avec Mme Malek le jour même, les réponses n'ont pas divergé énormément de la position et des communiqués du groupe, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vinci rappelle qu'une première plainte déposée en 2015 a été classée sans suite en janvier 2018. - Contrairement aux dites allégations, aucun des projets attribués à QDVC n'est lié à la Coupe du Monde de football 2022 au Qatar. - Ces projets ont été confiés à QDVC avant que l'organisation de cette compétition ait été attribuée au Qatar et portent à l'essentiel sur des infrastructures de transport. - Vinci n'a signé aucun contrat avec le comité national d'organisation de la Coupe du Monde, et n'a construit au Qatar ni stade, ni hôtel. - En France, depuis 2015, le Groupe a coopéré avec les services de la justice en fournissant une information aussi détaillée que possible sur ses activités au Qatar. 	<p>Pas d'impact sur la gestion mais mise sous surveillance accrue dans l'attente des réponses qui seront apportées et des résultats de l'enquête.</p> <p>Sujet qui sera à soulever lors de la prochaine réunion des comptes trimestriels.</p>
------------	-------	--	--	---

10/11/2022	Teleperformance	<p>Le vice ministère colombien du travail a ouvert une enquête sur Teleperformance, concernant des allégations de lutte contre les syndicats, de conditions de travail traumatisantes et de bas salaires, révélées pour la première fois par TIME et son entité de journalisme d'investigation.</p> <p>Enquête en Colombie Les allégations sont différentes de celles formulées dans l'article de Forbes. L'accent est mis ici sur les conditions de travail des employés (43k en Colombie) , ce qui est différent des allégations provenant des États-Unis (à savoir que les employés étaient exposés à des contenus choquants dans le cadre de leur formation de modérateur). Il est important de comprendre le contexte politique : un nouveau gouvernement d'extrême gauche est en place en Colombie depuis le début de l'année. Alors que les gouvernements précédents soutenaient les entreprises internationales comme TEP, le contexte a maintenant changé avec le nouveau gouvernement.</p> <p>Colombie : Le Vice-ministre des relations de travail de Colombie a ouvert une enquête sur Teleperformance en date du 26 octobre, concernant des allégations de lutte contre les syndicats, de conditions de travail traumatisantes et de bas salaires, révélées pour la première fois par TIME et le Bureau du journalisme d'investigation. Le vice-ministre du Travail a déclaré : "nous avons décidé d'ouvrir une enquête contre @Teleperformance . Nous avons notifié l'entreprise et invitons tous les travailleurs et organisations syndicales du pays à nous fournir des preuves de violations présumées des normes de travail".</p>	<p>Détails supplémentaires sur TikTok : Comme indiqué lors du call T3 et dans la lettre envoyée aux actionnaires lundi (disponible sur le site Web de TEP), les 2 audits réalisés ont montré que les allégations de Forbes étaient fausses. Les rapports ont été envoyés aux parties concernées, y compris aux sénateurs américains. Il n'y a rien de plus aux US à ce stade, et selon la société, ils ont reçu un retour positif des sénateurs américains une fois qu'ils leur ont envoyé les rapports. Teleperformance n'avait pas l'intention de rendre ces rapports publics car : 1) ils ne voulaient pas faire trop de bruit pour rien 2) ils voulaient rester sous le radar car ils comprennent que tout ce qui concerne TikTok aux US peut devenir une histoire politique. Le management a tout de même partagé quelques détails provenant des audits : 1) 97% du travail de modération de contenu est effectué par l'IA ; 2) les 3% restants sont dans la zone grise et nécessitent une action humaine ; 3) 1 contenu sur 1 million est très flagrant ; 4) les employés de la modération de contenu sont mieux payés que le reste des employés et travaillent moins. Ils bénéficient également du soutien de psychologues ; 5) le taux d'attrition des employés de la division de modération de contenu est 3x inférieur à la moyenne du groupe.</p> <p>* Notons que le leader du marché sur ce segment est Accenture et qu'il ne semble pas avoir été confronté à des controverses.</p> <p>* Afin de réduire les risques, Accenture a introduit une clause dans ses contrats de travail mettant en garde contre l'impact psychologique potentiel du travail.</p>	<p>10/11/2022. Participation au call, tonalité très défensive et unité de façade solide derrière cette histoire et le groupe.</p> <p>14/11/2022. L'équipe d'audit mondial de Teleperformance n'a trouvé aucune preuve à l'appui des allégations formulées dans un rapport de presse contre l'une des opérations de modération de contenu de la société.</p> <p>Malgré le fait que Téléperformance Colombia n'ait pas reçu de notification officielle du gouvernement Colombien, Téléperformance a contacté le gouvernement pour une réunion au ministère du travail Colombien mercredi 16/11. Téléperformance apportera également son soutien total aux autorités pour tout examen qu'elles souhaiteraient mener.</p> <p>Pas de renforcement mais conservation de la position post baisse.</p> <p>Teleperformance a annoncé le 17/11/2022 se retirer de l'activité de modération à contenu fortement impactants pour couper court à toute polémique future.</p> <p>La position a été sortie par manque de catalyste à CT car minée par la controverse.</p> <p>Au 06/01/2022, le sujet a l'air d'avoir été totalement « éventé ».</p>
------------	-----------------	--	---	---

22/11/2022	Sword	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par Euroland, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société n'obtient qu'une note insuffisante.
22/11/2022	SES Imagotag	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par Euroland, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
07/12/2022	Technip Energies	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par le CIC, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
07/12/2022	SII	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par le CIC, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.
07/12/2022	Steico	Rencontre avec le management du groupe pendant la conférence organisée par le CIC, sujet de la remontée des données ESG dans les bases de données des différends prestataires évoqué (Bloomberg notamment).	Le management a pleinement conscience de la nécessité de produire et remonter ces données. Bloomberg sera contacté par la société pour s'assurer de la bonne remontés de ces dernières.	Pas d'impact, mais une attention spécifique sera apportée à la remontées des données extra financières. Suite à la mise à jour (2021) des bases de données extra financières, il est apparu que la société est devenue éligible.

6. Informations complémentaires

TAILOR AM n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêt qui aurait pu limiter sa liberté lors de l'exercice de ses droits de vote.

Dans un objectif de transparence vis à vis de l'ensemble de nos parties prenantes, le détail des votes émis par TAILOR AM pour chaque OPCVM à partir de janvier 2022 est à la disposition des clients investisseurs sur le site internet de TAILOR AM. Seuls les votes aux résolutions relatives à ce fonds lui seront communiqués. La demande peut être adressée par email à contact@tailor-am.com ou par courrier auprès de TAILOR AM : 23 rue Royale – 75008 PARIS.